

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010

Procès-verbaux des séances des 20 et 21 août 2013

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1463-20131206**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 20 AOÛT 2013	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	3
AUDITIONS	3
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.....	3
Institut national de santé publique.....	3
Société canadienne du cancer.....	3
Directeur de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	4
Association pour les droits des non-fumeurs.....	4
Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes.....	4
Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec.....	4
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 21 AOÛT 2013.....	6
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	7
AUDITIONS (SUITE)	7
Conseil québécois sur le tabac et la santé.....	7
Imperial Tobacco.....	8
Association canadienne des dépanneurs en alimentation.....	8
Réseau du sport étudiant du Québec	8
Directeur national de santé publique.....	8
Association pulmonaire du Québec.....	9
Association des pneumologues de la province de Québec.....	9
REMARQUES FINALES	9

ANNEXES

- I. Ordres du jour
- II. Nom des personnes et des organismes qui ont été entendus
- III. Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus
- IV. Liste des documents déposés
- V. Séances de travail des 28 novembre 2012, 28 mai, 20 et 21 août, 3 octobre, et 5 décembre 2013
- VI. Rapport

Première séance, le mardi 20 août 2013

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010 (Décision de la Commission, le 28 novembre 2012)

Membres présents :

- M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
- M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

- M. Bolduc (Jean-Talon), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé
- M^{me} Daneault (Groulx), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé
- M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)
- M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)
- M. Richer (Argenteuil)
- M^{me} Vallée (Gatineau)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac :

- M^{me} Flory Doucas, codirectrice et porte-parole
- M^{me} Nicola Roxon, ancienne ministre de la Santé et ancienne ministre procureure générale de l'Australie

Institut national de santé publique :

- D^{re} Michèle Tremblay, médecin conseil
- D^{re} Johanne Laguë, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive
- M^{me} Annie Montreuil, chercheure d'établissement

Société canadienne du cancer :

- M^{me} Mélanie Champagne, directrice
- M^c Rob Cunningham, analyste principal des politiques
- M^{me} Micheline Bélanger

Directeur de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal :

D^r Richard Massé, directeur de santé publique

D^r André Gervais, médecin conseil

M^{me} Marie Jacques, coordonnatrice

Association pour les droits des non-fumeurs :

M. François Damphousse, directeur

D^r Fernand Turcotte, professeur émérite de santé publique et médecine préventive, Université Laval

M. Francis Thompson, directeur des politiques, Alliance pour la Convention-cadre et conseiller en contrôle du tabac HealthBridge

M^{me} Mélodie Tilson

Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes :

M^e Jean-Jacques Beauchamp, président

M. Renaud Poulin, président-directeur général

Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec :

M. Yves Servais, directeur général

M. Odina Desrochers, conseiller aux affaires publiques et gouvernementales

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 31, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Proulx (Saint-Rose), M. Bolduc (Jean-Talon) et M^{me} Daneault (Groulx) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

À 9 h 42, la Commission entend l'exposé de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

À 10 h 37, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Institut national de santé publique

À 10 h 38, la Commission entend l'exposé de l'Institut national de santé publique.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 11 h 34, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Société canadienne du cancer

À 11 h 35, la Commission entend l'exposé de la Société canadienne du cancer.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 25, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 03, la Commission reprend ses travaux.

Directeur de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

À 14 h 03, la Commission entend l'exposé du Directeur de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 15 heures, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Association pour les droits des non-fumeurs

À 15 h 01, la Commission entend l'exposé de l'Association pour les droits des non-fumeurs.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

Avec la permission de M. le président, M. Damphousse dépose le document coté CSSS-036 (annexe IV)

À 15 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes

À 15 h 52, la Commission entend l'exposé de la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 16 h 48, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec

À 16 h 48, la Commission entend l'exposé de l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

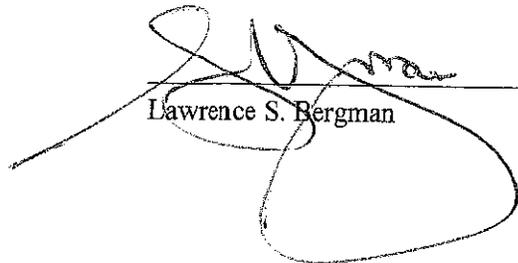
À 17 h 49, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 21 août à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Mathew Lagacé



Lawrence S. Bergman

ML/cv

Québec, le 20 août 2013

Deuxième séance, le mercredi 21 août 2013

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010 (Décision de la Commission, le 28 novembre 2012)

Membres présents :

- M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente
- M. Bolduc (Jean-Talon), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé
M^{me} Daneault (Groulx), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé
- M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)
M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)
M. Richer (Argenteuil)
M^{me} Vallée (Gatineau)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Conseil québécois sur le tabac et la santé :

- M. Mario Bujold, directeur général
D^r André-H Dandavino, président du conseil d'administration
M^{me} Riney Chen

Imperial Tobacco :

- M. Éric Gagnon, directeur, Affaires corporatives

Association canadienne des dépanneurs en alimentation :

- M. Michel Gadbois, président AQDA, vice-président ACDA
M. Guy Leroux, directeur des affaires publiques, AQDA

Réseau du sport étudiant du Québec :

- M. Alain Roy, directeur général
- M. Philippe Jacques, responsable des programmes Vie saine

Directeur national de santé publique :

- D^r Horacio Arruda, directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
- D^{re} Marie Rochette, directrice de la prévention des maladies chroniques et des traumatismes
- M. Jean-Francois Therrien, directeur de l'inspection

Association pulmonaire du Québec

- D^r Gaston Ostiguy, pneumologue, vice-président aux affaires scientifiques
- M. Mathieu Leroux, conseiller

Association des pneumologues de la province de Québec :

- D^r Alain Beaupré, président

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 36, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

AUDITIONS (SUITE)

Conseil québécois sur le tabac et la santé

À 9 h 38, la Commission entend l'exposé du Conseil québécois sur le tabac et la santé.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 10 h 37, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Imperial Tobacco

À 10 h 38, la Commission entend l'exposé de Imperial Tobacco.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

À 11 h 41, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Association canadienne des dépanneurs en alimentation

À 11 h 41, la Commission entend l'exposé de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 32, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 03, la Commission reprend ses travaux.

Réseau du sport étudiant du Québec

À 14 h 04, la Commission entend l'exposé du Réseau du sport étudiant du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 15 heures, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Directeur national de santé publique

À 15 heures, la Commission entend l'exposé du Directeur national de santé publique.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 16 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Association pulmonaire du Québec

À 16 h 07, la Commission entend l'exposé de l'Association pulmonaire du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Association des pneumologues de la province de Québec

À 17 h 05, la Commission entend l'exposé de l'Association des pneumologues de la province de Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

À 17 h 58, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. le président dépose les mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe III).

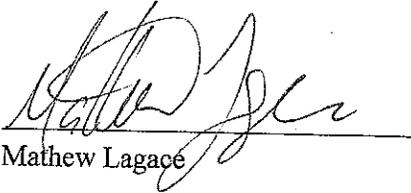
REMARQUES FINALES

M^{me} Daneault (Groulx), M. Bolduc (Jean-Talon) et M^{me} Proulx (Sainte-Rose) font des remarques finales.

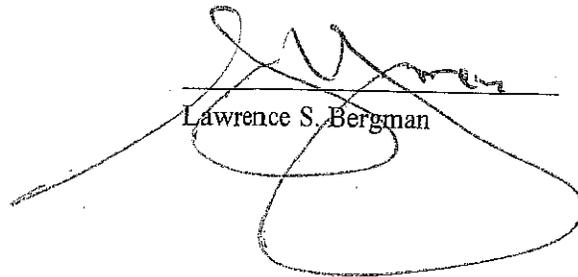
À 18 h 15, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux afin de se réunir en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Mathew Lagace



Lawrence S. Bergman

ML/vb

Québec, le 21 août 2013

ANNEXE I

Ordres du jour



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Consultations particulières et auditions publiques sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010

Le mardi 20 août 2013

Salle des Premiers-Ministres

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

9 h 30

COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

Représentée par : M^{me} Flory Doucas, codirectrice et porte-parole
D^r David Hammond, professeur agrégé à l'École de santé publique et des systèmes de santé de l'Université de Waterloo, et conseiller sur l'emballage des produits du tabac Pour l'Organisation mondiale de la Santé
M^{me} Nicola Roxon, ancienne ministre de la Santé et ancienne ministre procureure générale de l'Australie, et députée du parti au pouvoir (Parti travailliste australien)

10 h 30

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (009M)

Représenté par : D^{re} Michèle Tremblay, médecin conseil, Habitudes de vie
D^{re} Johanne Laguë, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive et chef d'unité scientifique
M^{me} Annie Montreuil, chercheure d'établissement

11 h 30

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER (003M)

Représentée par : M^{me} Mélanie Champagne, directrice, Questions d'intérêt public
M^e Rob Cunningham, analyste principal des politiques
M^{me} Micheline Bélanger, survivante du cancer du poumon



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Consultations particulières et auditions publiques sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010

Le mercredi 21 août 2013

Salle des Premiers-Ministres

ORDRE DU JOUR

9 h 30

CONSEIL QUÉBÉCOIS SUR LE TABAC ET LA SANTÉ (001M)

Représenté par : M. Mario Bujold, directeur général
D^r André-H Dandavino, président du conseil d'administration
M^{me} Riney Chen, adolescente préoccupée par le tabagisme et engagée dans La gang allumée

10 h 30

IMPERIAL TOBACCO

Représentée par : M. Éric Gagnon, directeur, Affaires corporatives

11 h 30

ASSOCIATION CANADIENNE DES DÉPANNEURS EN ALIMENTATION
(004M)

Représentée par : M. Michel Gadbois, président AQDA, vice-président ACDA
M. Guy Leroux, directeur des affaires publiques, AQDA

12 h 30

Suspension

14 h 00 RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC (007M)

Représenté par : M. Philippe Jacques, responsable des programmes Vie saine
M. Alain Roy
M. Louis Rodrigue
M. Simon Gauthier

15 h 00 DIRECTEUR NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE

Représenté par : D^r Horacio Arruda, directeur national de santé publique et
sous-ministre adjoint
D^{re} Marie Rochette, directrice de la prévention des maladies
chroniques et des traumatismes

16 h 00 ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC (006M)

Représentée par : D^r Gaston Ostiguy, pneumologue, vice-président aux
affaires scientifiques
M. Mathieu Leroux, conseiller – développement
communications

17 h 00 ASSOCIATION DES PNEUMOLOGUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Représentée par : D^r Alain Beaupré, président

18 h 00 *Ajournement*

ML/cv

Québec, le 20 août 2013

ANNEXE II

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Liste des organismes qui ont été entendus

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	012M
Association canadienne des dépanneurs en alimentation	004M
Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec	010M
Association des pneumologues de la province de Québec	
Association pour les droits des non-fumeurs	008M
Association pulmonaire du Québec	006M
Association québécoise des dépanneurs en alimentation	004M
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac	313M
Conseil québécois sur le tabac et la santé	001M
Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec	
Directeur national de santé publique	
Imperial Tobacco	014M
Institut national de santé publique	009M
Réseau du sport étudiant du Québec	007M
Société canadienne du cancer	003M

ANNEXE III

**Liste des mémoires des personnes et des organismes
qui n'ont pas été entendus**

Liste des mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus

Christine Rowan - Centre de la santé et de services sociaux de la Montagne	005M
Ordre des pharmaciens du Québec	011M
Regroupement des petites entreprises de tabac	002M

ANNEXE IV

Liste des documents déposés

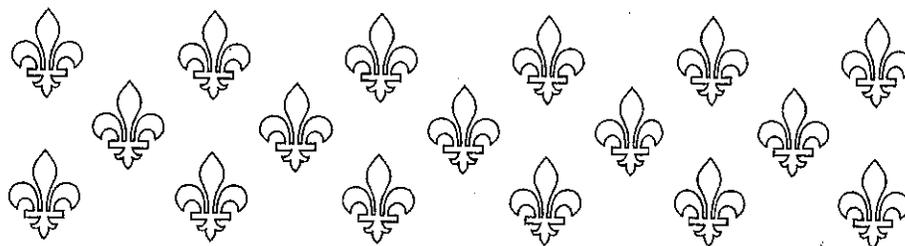
Liste des documents déposés

Association pour les droits des non-fumeurs. [Faits saillants sur les mesures gouvernementales pour combattre la contrebande du tabac] Non daté. 7 f.
Déposé le 20 août 2013.

CSSS-036

ANNEXE V

Séances de travail des 28 novembre 2012, 28 mai 2013, 20 et 21 août 2013,
3 octobre, et 5 décembre 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du mercredi 28 novembre 2012

Information sur les activités et le fonctionnement de la
Commission et organisation de ses travaux

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 28 novembre 2012

Objet : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
M^{me} Hivon (Joliette), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon)
M^{me} Daneault (Groulx)
M^{me} De Santis (Bourassa-Sauvé)
M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)
M. Richer (Argenteuil)
M. Trudel (Saint-Maurice)
M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres personnes présentes :

M^{me} Hélène Bergeron, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service de la recherche du Parti libéral
M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 36, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

1. Mot du président et présentation des membres

M. le président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission de se présenter.

2. Constitution du comité directeur et motion pour les frais de repas

M. le président propose la motion suivante :

« Que la Commission de la santé et des services sociaux, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement concernant les commissions, constitue un comité directeur composé du président, de la vice-présidente et du secrétaire ».

La motion est adoptée.

M. le président propose la motion suivante :

« Attendu que le comité directeur ou l'ensemble de la Commission doit se réunir parfois à l'heure des repas, il est convenu que les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail seront payés à même le budget de la commission, et ce, pour la durée de la quarantième législature. »

La motion est adoptée.

3. Présentation de la Commission et du site Greffier

M. le président invite M. le secrétaire à faire une présentation de la Commission et du site Greffier.

M. le secrétaire présente des informations aux membres, notamment au sujet des champs de compétence et des types de mandats de la Commission.

4. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Boucher présente le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

5. Mandats conférés par la loi

M. le président explique que l'article 392 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux confère à la Commission le mandat d'étudier les rapports annuels de gestion des agences de la santé et des services sociaux.

M. le président précise qu'un cycle de surveillance des agences a été établi et que la Commission en est rendue à étudier les rapports annuels de gestion des agences du Bas-St-Laurent, de la Capitale-Nationale, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de l'Outaouais et de Chaudière-Appalaches.

Une discussion s'engage.

M. le président explique également que la Commission doit, en vertu de l'article 77 de la Loi sur le tabac, étudier le rapport 2005-2010 sur la mise en application de la loi. M. le président précise qu'il avait été convenu, lors de la 39^e législature, d'inviter certains groupes à présenter les mémoires qu'ils avaient soumis à ce sujet, mais que compte tenu de la dissolution de la législature, ceux-ci n'ont jamais été entendus.

Après discussion, il est convenu de réaliser ces deux mandats prochainement et d'en confier l'organisation au comité directeur.

Concernant le mandat sur la Loi sur le tabac, il est convenu que M. le secrétaire avisera les groupes qui devaient être entendus lors de la 39^e législature de l'intention de la Commission de les entendre et de leur offrir la possibilité de mettre à jour leur mémoire.

M. le président aborde la possibilité pour la Commission de réaliser un mandat d'initiative sur la question du suicide.

Une discussion s'engage.

Il convenu de laisser aux membres une période de réflexion et de discuter des différentes possibilités de sujets lors d'une séance de travail ultérieure.

6. Formation sur la procédure en commission parlementaire

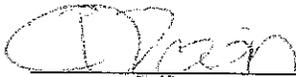
M. le président offre la possibilité, aux membres intéressés, de demeurer dans la salle pour une formation sur la procédure en commission parlementaire.

M. le secrétaire présente une formation sur la procédure en commission parlementaire.

À 12 h 57, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

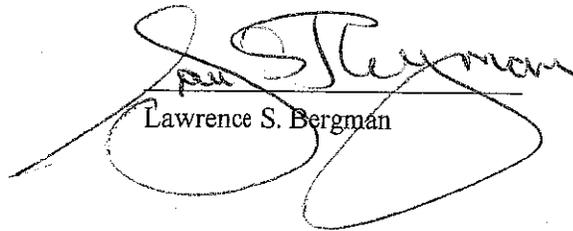
Le président de la Commission,



Cédric Drouin

CD/cv

Québec, le 28 novembre 2012



Lawrence S. Bergman

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

SÉANCE DE TRAVAIL

Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission
et organisation de ses travaux

Le mercredi 28 novembre 2012

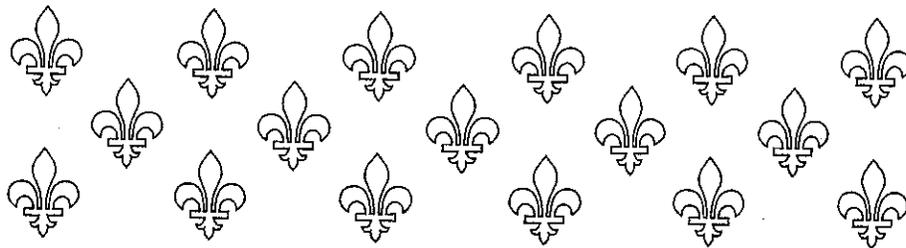
Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

Après les affaires courantes jusqu'à 12 h 45

Ordre du jour

1. Mot du président et présentation des membres
2. Constitution du comité directeur et motion pour les frais de repas
3. Présentation de la Commission et du site Greffier
4. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
5. Mandats conférés par la loi
6. Formation sur la procédure en commission parlementaire
7. Levée de la séance

Québec, le 27 novembre 2012



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**Commission de la santé et des services
sociaux**

Procès-verbal

de la séance de travail du mardi 28 mai 2013

Organisation du mandat d'étude du rapport sur la mise en œuvre
de la Loi sur le tabac

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 28 mai 2013

Objet : Organisation du mandat d'étude du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon)
M. Cardin (Sherbrooke) en remplacement de M. Roy (Bonaventure)
M^{me} Daneault (Groulx)
M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)
M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)
M. Richer (Argenteuil)
M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres personnes présentes :

M^{me} Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service des communications et de la recherche, Parti libéral du Québec
M. Cyril Malouet, conseiller politique, cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux
M. Éric R. Mercier, cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
M^{me} Rafaëlle Perron, conseillère politique, cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M. Martin Plante, directeur adjoint, cabinet du leader du deuxième groupe d'opposition
M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Nathalie Tremblay, attachée politique, cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux
M^{me} Audrey Savard, recherchiste, Service de recherche de la Coalition avenir Québec

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 17, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M^{me} Joncas Boudreault, M. Malouet, M. Mercier, M^{me} Perron, M. Plante, M^{me} Tremblay et à M^{me} Savard d'assister à la séance de travail.

M. le président invite M^{me} Therrien à faire une présentation de ce mandat.

M^{me} Therrien explique le mandat conféré par la Loi sur le tabac et explique les démarches qui avaient été entreprises par la Commission au cours de la 39^e Législature et répond aux questions des membres.

1. Liste des groupes à convoquer

Il est convenu de convoquer tous les groupes qui avaient transmis un mémoire à la Commission au cours de la 39^e Législature, soit :

- Association canadienne des dépanneurs en alimentation
- Association des marchands, dépanneurs et épiciers du Québec
- Association des restaurateurs du Québec
- Association pour les droits des non-fumeurs
- Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
- Conseil québécois sur le tabac et la santé
- Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec
- Imperial Tobacco
- Institut national de santé publique
- Réseau du sport étudiant du Québec
- Société canadienne du cancer

De plus, il est convenu de convoquer les trois groupes suivants :

- Directeur de santé publique
- Fédération des pédiatres
- Association des pneumologues

Les groupes seront invités à transmettre un nouveau mémoire ou une mise à jour du mémoire qu'ils avaient déjà transmis à la Commission.

2. Date des auditions

Il est convenu de valider auprès des cabinets des leaders de chaque groupe parlementaire quel moment conviendrait à tous pour une période de deux jours consécutifs vers la fin du mois d'août ou vers le début du mois de septembre.

3. Modalités des auditions

Il est convenu de procéder à des auditions d'une durée d'une heure par groupe, incluant 15 minutes de présentation et 45 minutes d'échanges avec les membres.

Il est convenu de tenir une séance de travail préparatoire et une séance de travail afin de déterminer, le cas échéant, les observations, conclusions et recommandations.

4. Divers

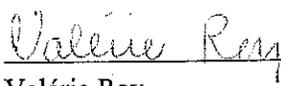
Il est demandé à M^{me} Therrien de présenter, en séance de travail préparatoire, un document de soutien aux membres, un résumé des mémoires et du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac.

Le comité directeur approuvera l'horaire final.

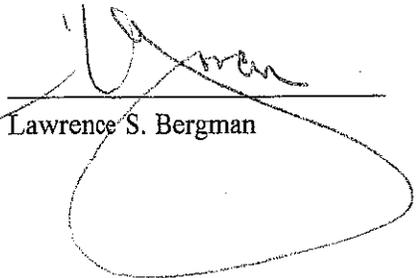
À 17 h 10, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 29 mai, après les affaires courantes.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le président de la Commission,



Valérie Roy


Lawrence S. Bergman

VR/cv

Québec, le 28 mai 2013

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

SÉANCE DE TRAVAIL

Organisation du mandat prévu à la Loi sur le tabac

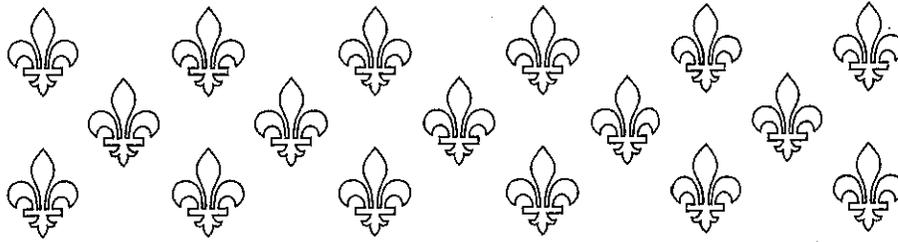
Le mardi 28 mai 2013

Salle RC.171 de l'hôtel du Parlement

ORDRE DU JOUR

1. Liste des groupes à convoquer
2. Date des auditions
3. Modalités des auditions
4. Divers

Québec, le 28 mai 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 20 août 2013

Préparation des auditions sur le mandat conféré par l'article
77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur
la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 20 août 2013

Objet : Préparation des auditions sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président

M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

M^{me} Daneault (Groulx), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)

M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)

M. Richer (Argenteuil)

M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres personnes présentes :

M^{me} Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service des communications et de la recherche, Parti libéral du Québec

M^{me} Audrey Savard, chercheuse, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M^{me} Stéphanie Therrien, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Nathalie Tremblay, attachée politique, cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 8 h 14, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

Il est convenu de permettre à M^{me} Savard, à M^{me} Joncas Boudreau et à M^{me} Tremblay d'assister à la séance de travail.

M. le président invite M^{me} Therrien à faire sa présentation.

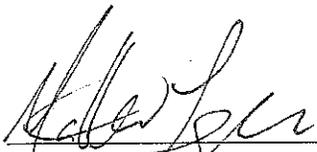
M^{me} Therrien présente le document de soutien préparé pour le mandat, résume les mémoires et répond aux questions des membres de la Commission.

Une discussion s'engage.

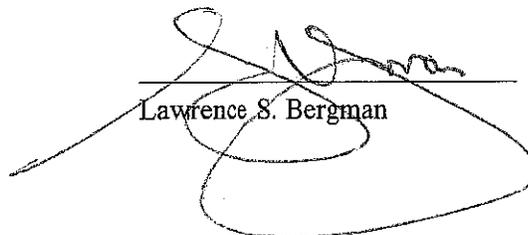
À 8 h 42, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux afin de procéder aux auditions.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



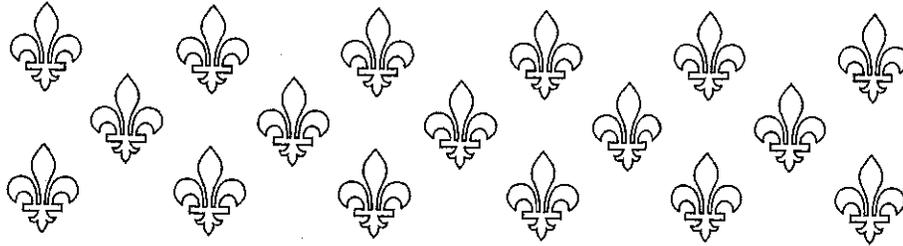
Mathew Lagacé



Lawrence S. Bergman

ML/cv

Québec, le 20 août 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 21 août 2013

Déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite des auditions sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 21 août 2013

Objet : Déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite des auditions sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé
M^{me} Daneault (Groulx), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)

M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)

M. Richer (Argenteuil)

M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres personnes présentes :

M^{me} Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service des communications et de la recherche, Parti libéral du Québec

M^{me} Rafaëlle Perron, conseillère, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M^{me} Audrey Savard, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M^{me} Stéphanie Therrien, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Nathalie Tremblay, attachée politique, Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 18 h 28, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

Il est convenu de permettre à M^{me} Savard, M^{me} Joncas Boudreau, M^{me} Tremblay et M^{me} Perron d'assister à la séance de travail.

Une discussion s'engage sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des auditions.

À la demande de M. le président, M^{me} Therrien résume les recommandations des groupes auditionnés.

La discussion se poursuit.

Il est convenu d'envoyer la liste des recommandations des groupes entendus aux membres de la Commission, afin qu'ils émettent leurs commentaires.

Après discussion, il est convenu que M^{me} Therrien rédige un résumé des échanges lors des auditions.

Après discussion, il est convenu de tenir une séance de travail afin de discuter du contenu du rapport. M. le président informe la commission que cette séance pourrait avoir lieu à la mi-septembre.

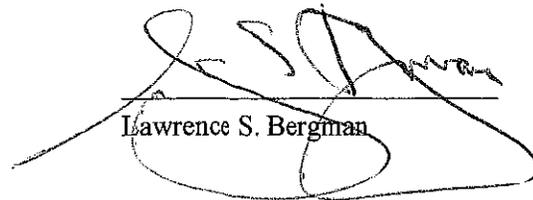
À 18 h 55, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



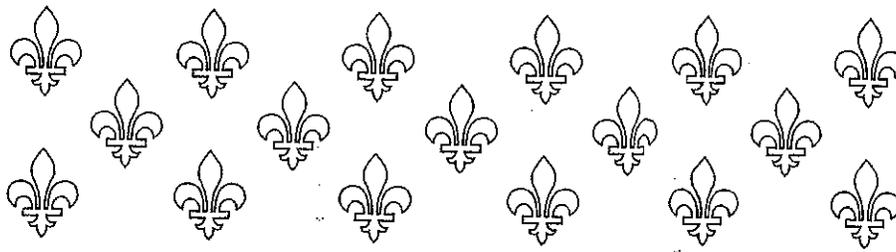
Mathew Lagacé



Lawrence S. Bergman

ML/cv

Québec, le 21 août 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 3 octobre 2013

Déterminer, le cas échéant, les observations, conclusions et recommandations au rapport de la Commission à la suite des consultations particulières sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010 et de l'organisation du mandat d'initiative sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 3 octobre 2013

Objet : Déterminer, le cas échéant, les observations, conclusions et recommandations au rapport de la Commission à la suite des consultations particulières sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010 et de l'organisation du mandat d'initiative sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon)
M^{me} Daneault (Groulx)
M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)
M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine)
M. Richer (Argenteuil)
M^{me} Vallée (Gatineau)

Autre députée présente :

M^{me} de Santis (Bourrassa-Sauvé)

Autres personnes présentes :

M^{me} Hélène Bergeron, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Robert Bellefleur, attaché politique, Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux

M^{me} Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service des communications et de la recherche, Parti libéral du Québec

M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Rafaëlle Perron, conseillère, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M^{me} Stéphanie Therrien, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Nathalie Tremblay, attachée politique, Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux

La Commission se réunit à la salle RC 161 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 15, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre à M^{me} de Santis (Bourrassa-Sauvé) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Bellefleur, M^{me} Joncas Boudreau, à M^{me} Perron et à M^{me} Tremblay d'assister à la séance de travail.

ORDRE DU JOUR

1. Déterminer, le cas échéant, les observations, conclusions et recommandations au rapport de la Commission à la suite des consultations particulières sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010

M. le président présente le document synthèse de l'ensemble des recommandations des témoins, tel que préparé par M^{me} Therrien.

M. le président rappelle aux membres qu'un rapport de commission contenant des recommandations fait l'objet d'un débat restreint d'une durée de deux heures à l'Assemblée.

Une discussion s'engage sur le contenu du rapport.

Il est convenu que M^{me} Therrien produise un projet de rapport qui abordera les informations et les commentaires entendus des témoins quant à l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010. Le projet de rapport sera structuré en deux parties et chacune de ces parties sera conclue par une recommandation, soit celle d'un suivi de la mise en œuvre de la Loi sur le tabac et celle de la révision éventuelle de la portée de cette Loi.

Il est convenu que le projet de rapport sera d'abord envoyé au comité directeur pour commentaires. Par la suite, il sera envoyé à tous les membres de la Commission et une séance de travail sera organisée afin de discuter de celui-ci et de l'adopter, le cas échéant.

2. Organisation du mandat d'initiative sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée

M. le président informe la Commission que le comité directeur a approuvé la liste des groupes à inviter aux auditions. À cet effet, il indique que l'Institut canadien-polonais du bien-être inc. a été ajouté à la liste.

M. le président informe la Commission que le document de consultation a été approuvé par le comité directeur et qu'il est prêt à être envoyé aux groupes invités.

M. le président informe la Commission que les six CHSLD qui seront visités sont :

- Centre d'hébergement de Saint-Eugène, Montmagny;
- CHSLD Saint Brigid's, Capitale-Nationale;
- Centre d'hébergement Rose-de-Lima, Laval;
- Maison Sunrise de Fontainebleau, Blainville;
- Centre d'hébergement Yvon-Brunet, Montréal;
- CHSLD Heather II, Rawdon.

M. le président rappelle que deux CHSLD seront visités par jour et que les visites se feront préférablement les lundis et les vendredis.

a. Questionnaire en ligne

M. le président invite M^{me} Bergeron à présenter le projet de questionnaire en ligne à la Commission.

Après discussion, il est convenu de faire parvenir le questionnaire aux membres en format électronique afin d'obtenir leurs commentaires, et ce, avant le mercredi 9 octobre 2013, à 17 heures.

Après discussion, il est aussi convenu de rendre disponible au public le document de consultation sur le site Internet de la Commission.

c. Lancement

M. le président propose que le début des auditions soit lancé avec un communiqué de presse.

Une discussion s'engage à l'effet de tenir une conférence de presse.

Il est convenu de confier au comité directeur la décision de tenir ou non une conférence de presse et d'émettre un communiqué de presse.

d. Échéancier des auditions et déplacements de la Commission

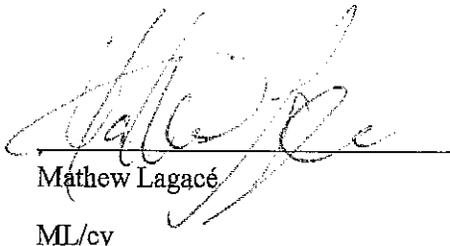
M. le président propose de débiter les auditions le mercredi 20 novembre 2013.

Après discussion, il est convenu de débiter les auditions à cette date. Un projet d'horaire sera préparé par le secrétaire et envoyé au comité directeur pour approbation.

À 14 h 15, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 4 octobre, où elle poursuivra les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie.

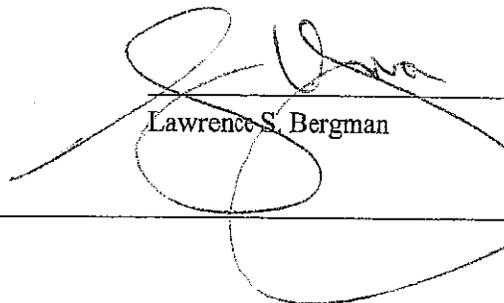
Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Mathew Lagacé

ML/cv



Lawrence S. Bergman

Québec, le 3 octobre 2013

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

SÉANCE DE TRAVAIL

Organisation des travaux de la commission

Le jeudi 3 octobre 2013

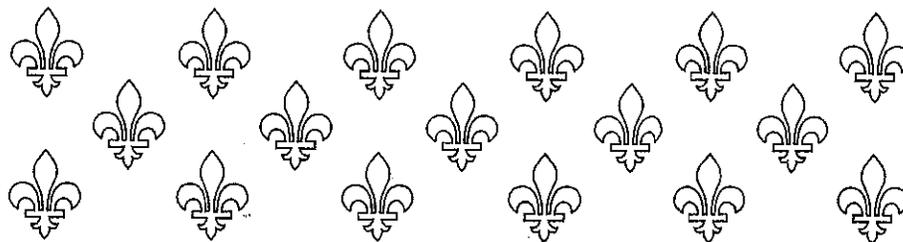
Salle RC 161 de l'hôtel du Parlement

13 h à 15 h

Ordre du jour

1. Rapport sur le tabac
2. Échéancier CHSLD
 - a. Lancement
 - b. Échéancier des auditions et déplacements de la Commission
 - c. Questionnaire en ligne

Québec, le 3 octobre 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 5 décembre 2013

Déterminer les conclusions et recommandations au rapport de la Commission à la suite des consultations particulières sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010 et organisation du mandat d'initiative sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée

QUÉBEC

Séance de travail du 5 décembre 2013

Objet : Déterminer les conclusions et recommandations au rapport de la Commission à la suite des consultations particulières sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010 et organisation du mandat d'initiative sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M^{me} Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne)
M. Bolduc (Jean-Talon)
M^{me} Daneault (Groulx)
M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)
M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine)
M. Richer (Argenteuil)
M^{me} Vallée (Gatineau)
M. Villeneuve (Berthier)

Autres personnes présentes :

M^{me} Hélène Bergeron, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service des communications et de la recherche, Parti libéral du Québec
M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Sébastien Marcil, attaché politique, Cabinet du whip en chef du gouvernement
M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 22, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

Il est convenu de permettre à M^{me} Joncas Boudreau et M. Marcil d'assister à la séance de travail.

Rapport sur le tabac :

Il est convenu d'approuver les conclusions et les recommandations du rapport de la Commission à la suite des consultations particulières sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010.

CHSLD :

Après discussion sur l'échéancier, il est convenu de tenir les consultations particulières et auditions publiques sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée les 21 et 22 janvier, ainsi que les 11, 12, 18 et 19 février 2014.

Il est convenu que les visites dans les CHSLD se dérouleront les 10, 14 et 17 mars 2014.

M. le président présente le plan de visite des CHSLD (annexe II).

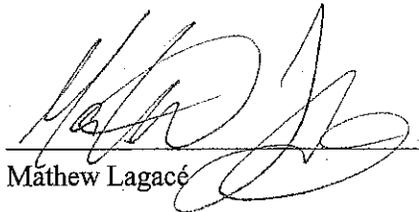
Après discussion, il est convenu que le plan de visite sera flexible et que des ajustements pourront être apportés après la première visite. Les membres ont aussi souligné l'importance de respecter le temps prévu lors des rencontres en CHSLD.

Après discussion sur le questionnaire en ligne, il est convenu d'approuver ce dernier.

M. le président rappelle que le questionnaire sera mis en ligne dès la première journée des consultations particulières et auditions publiques.

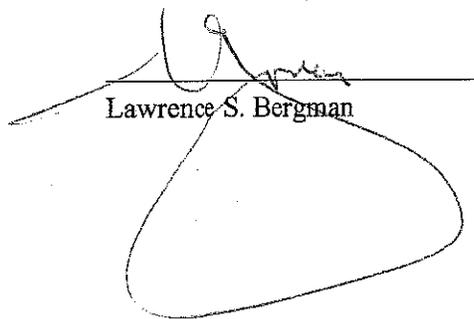
À 14 h 15, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,



Mathew Lagacé

Le président de la Commission,



Lawrence S. Bergman

ML/cv

Québec, le 5 décembre 2013

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 5 décembre 2013

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement

De 13 h 00 à 15 h 00

Ordre du jour

1. Rapport sur le tabac
2. CHSLD
 - a. Date des auditions
 - b. Questionnaire en ligne
 - c. Visite des CHSLD (plan de visite et dates)

Québec, le 5 décembre 2013

ANNEXE II

Plan pour les visites des centres d'hébergement

PLAN POUR LES VISITES DES CENTRES D'HÉBERGEMENT

AVANT-MIDI

7h 50 : Arrivée des membres à l'installation

8 h 00 : Rencontre avec les membres du conseil d'administration et le directeur général

Présentation de 10 minutes par le directeur général

8 h 30 : Rencontre avec les membres du comité des usagers et du comité des résidents

9 h 00 : Rencontre avec le personnel de direction (cadres)

9 h 30 : Rencontre avec des représentants du syndicat

10 h 00 : Visite des lieux¹

11 h 30 : Compte rendu avec le représentant des usagers et ensuite avec le directeur général

11 h 45 à 12 h 30 : Dîner sur place

12 h 30 : Départ

APRÈS-MIDI

13h 45 : Arrivée des membres à l'installation

14 h 00 : Rencontre avec les membres du conseil d'administration et le directeur général

14 h 30 : Rencontre avec les membres du comité des usagers et du comité des résidents

15 h 00 : Rencontre avec le personnel de direction (cadres)

15 h 30 : Rencontre avec des représentants du syndicat

16 h 00 : Visite des lieux

17 h 30 : Compte rendu avec le représentant des usagers et ensuite avec le directeur général

17 h 45 à 18 h 30 : Souper sur place

18 h 30 à 19h 00 : Débriefing entre les membres

19 h 00 : Départ

¹ La visite des lieux se fait en groupe pour s'assurer que tous reçoivent la même information. On visite chacun des étages en commençant par l'étage supérieur (cela inclut, entre autres, cuisine, installations pour les loisirs, chapelle s'il y a lieu, entretien ménager, etc.)

Renseignements à demander avant la visite

Budget total

Nombre de places

Lits de soins palliatifs

Type de clientèle

Nombre de personnes admises par année

Nombre de décès par année

Nombre d'infections

Nombre de chutes

Nombre d'incidents et d'accidents survenus lors de la prestation des soins et services

Nombre de griefs syndicaux

Personnel : nombre et type de personnel

Noms des membres du conseil d'administration et ceux du personnel de direction

Documents à obtenir avant la visite

Rapport annuel (Pdf)

Rapport financier des établissements (AS-471)

Rapport du commissaire aux plaintes

Rapport d'appréciation

Contenu du site web du CHSLD

ANNEXE VI

Rapport



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Consultations particulières et auditions publiques sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

DÉCEMBRE 2013



DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

assnat.qc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Consultations particulières et auditions publiques sur le mandat conféré par l'article 77 de la Loi sur le tabac concernant l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

DÉCEMBRE 2013



DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

assnat.qc.ca

Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la santé et des services sociaux, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Mathew Lagacé, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722
Télécopie : 418 643-0248
Courrier électronique : csss@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

ISBN : 978-2-550-69531-8 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-69532-5 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, DÉCEMBRE 2013

LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le président

M. Lawrence S. Bergman (D'Arcy-McGee)

La vice-présidente

M^{me} Suzanne Proulx (Sainte-Rose)

Les membres et autre député ayant participé

M^{me} Blais (Saint-Henri--Sainte-Anne)

M. Bolduc (Jean-Talon)

M^{me} Daneault (Groulx)

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)

M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)

M. Richer (Argenteuil)

M. Roy (Bonaventure)

M^{me} Vallée (Gatineau)

Secrétaire de la Commission

M. Mathew Lagacé

Agente de recherche

M^{me} Stéphanie Therrien

Adjointe à la rédaction et révision linguistique

M^{me} Danielle Simard

Agente de secrétariat

M^{me} Claire Vigneault

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
1. Mise en œuvre de la Loi sur le tabac	2
1.1 Rapport sur la mise en œuvre de la Loi.....	2
1.1.1 Mesures visant l'interdiction de fumer.....	2
1.1.2 Mesures visant la vente et la promotion du tabac	4
1.2 Informations issues de la consultation publique	5
1.3 Conclusions et recommandations.....	6
2. Portée de la Loi sur le tabac	7
2.1 Recommandations issues de la consultation publique	7
2.1.1 Diminution de la prévalence du tabagisme	8
2.1.2 Protection de la santé des enfants et des jeunes	8
2.1.3 Protection de la santé des non-fumeurs.....	8
2.1.4 Réduction de l'attrait des produits du tabac	9
2.2 Conclusions et recommandations.....	10

ANNEXE I LISTE DES PERSONNES ET DES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ ENTENDUS

ANNEXE II LISTE DES MÉMOIRES DES PERSONNES ET DES ORGANISMES QUI N'ONT PAS ÉTÉ ENTENDUS

ANNEXE III LISTE DES RECOMMANDATIONS

Introduction

En 1986, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics¹. Cette loi a été remplacée en 1998 par la Loi sur le tabac², qui a elle-même fait l'objet d'une révision et d'un renforcement en 2005. Tel que le prévoit l'article 77 de la Loi, des rapports sur sa mise en œuvre ont été produits en 2005 et en 2010. Ils ont été déposés à l'Assemblée nationale afin que la commission parlementaire compétente en fasse l'examen.

La Commission de la santé et des services sociaux s'est saisie de ce mandat et a échelonné ses travaux selon trois étapes principales :

- l'étude du *Rapport de mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010*;
- l'étude de douze mémoires;
- l'audition de quatorze organismes.

Le présent rapport formule des recommandations qui devraient guider les décisions du ministre de la Santé et des Services sociaux.

La première partie présente une synthèse de l'information obtenue par la Commission concernant l'application de la Loi sur le tabac en vigueur depuis 2005. La seconde partie présente les principales propositions reçues quant à la portée de la loi actuelle. Ces deux sections constituent un résumé des données issues de tous les travaux de la Commission dans le cadre de ce mandat, soit de l'étude du rapport de mise en œuvre, de l'analyse des mémoires reçus ainsi que des présentations et des échanges qui ont eu lieu lors des auditions. Les deux parties du texte se concluent sur les recommandations que soumettent les membres de la Commission de la santé et des services sociaux au gouvernement.

¹ L.R.Q., c. P-38.01.

² L.R.Q., c. T-0.01.

1. Mise en œuvre de la Loi sur le tabac

1.1 Rapport sur la mise en œuvre de la Loi

Les modifications apportées à la Loi sur le tabac en 2005 ont entraîné des changements importants dans les habitudes et le comportement de la population. De nouvelles responsabilités ont également été attribuées aux exploitants pour que le respect de la Loi soit assuré dans le cadre de la vente de produits du tabac, de l'interdiction de fumer dans les bingos, les bars, les restaurants ou d'autres lieux, dont ceux soumis à la règle du rayon de neuf mètres. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis en œuvre différents moyens pour informer la population et communiquer aux gestionnaires des lieux visés les renseignements sur l'implantation des mesures législatives. À titre d'exemple, une ligne téléphonique sans frais a permis à la population et aux exploitants de joindre le Service de lutte contre le tabagisme. Ils peuvent ainsi obtenir des renseignements sur certaines mesures et demander conseil ou porter plainte. Selon le Ministère, le site Web réservé à la lutte au tabagisme³ s'est aussi avéré un moyen efficace pour diffuser des documents et des outils. Outre les activités d'information et de sensibilisation, la stratégie d'implantation de la Loi sur le tabac s'est appuyée sur la présence et l'organisation d'un service d'inspection. Le rapport de mise en œuvre de la Loi entre 2005 et 2010 s'inspire largement des travaux de l'équipe des inspecteurs du Ministère. Ce sont les principales conclusions de ce rapport qui sont présentées dans les lignes qui suivent.

1.1.1 Mesures visant l'interdiction de fumer

a) Sur les terrains d'écoles

Une enquête de 2010 montre que 80 % des écoles primaires et secondaires sont en conformité avec la Loi (p. 23-24 du rapport). De nombreux participants à l'enquête mentionnent que les élèves fumeurs sortent du terrain de l'école pour fumer. Cependant, plusieurs problèmes ont été rapportés à ce sujet. Ils touchent notamment : 1) la sécurité des élèves (présence de véhicules motorisés); 2) l'envahissement et la propreté des terrains avoisinants; 3) la présence sur les lieux d'individus indésirables (fournisseurs de drogues). Par surcroît, lorsqu'il se trouve un abribus à proximité d'une école secondaire, il arrive que celui-ci se transforme en fumoir, ce qui est interdit (p. 29-30).

³ www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac

Plusieurs directions d'école ont montré une préférence pour l'aménagement sur les terrains de l'école de lieux « bien définis et délimités » où l'usage du tabac serait permis. À noter que la consommation de tabac sur les terrains d'écoles est interdite pendant les heures où les établissements reçoivent des élèves [article 2.1 (3) de la Loi sur le Tabac]. Une disposition similaire vise les installations d'un centre de la petite enfance, d'une garderie ou d'une résidence privée où sont fournis des services de garde en milieu familial. L'interdiction de fumer s'applique seulement pendant la période où le personnel accueille des enfants [article 2 (4)].

b) Dans les établissements de santé et de services sociaux

Dans certaines installations du réseau de la santé et des services sociaux, soit les « ressources intermédiaires⁴ », les unités ou départements de psychiatrie, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les centres de réadaptation et les hôpitaux psychiatriques, la Loi permet l'aménagement d'un maximum de 40 % de chambres fumeurs. Le rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux mentionne que les chambres pour fumeurs sont réparties par département et qu'on en retrouve un peu partout dans les édifices. Le rapport rapporte que la dispersion des chambres fumeurs et le fait que leurs portes sont souvent ouvertes laissent la fumée se diffuser. Cette situation a souvent été dénoncée au Service de lutte contre le tabac (p. 29). Les centres hospitaliers généraux, pour leur part, ne peuvent établir de chambres pour fumeurs. Ils sont autorisés cependant à construire des fumoirs fermés et ventilés, destinés uniquement aux personnes qui y sont hébergées. Le rapport ne fournit pas d'autres données à ce sujet.

c) À l'intérieur d'une zone de neuf mètres

La Loi sur le tabac interdit de fumer à moins de neuf mètres des portes d'un cégep, d'une université, d'un centre de formation professionnelle ou d'un centre d'éducation des adultes, d'un établissement de santé et

⁴ L'article 302 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. S-5, définit une « ressource intermédiaire » ainsi : ressource exploitée par une personne physique comme travailleur autonome ou par une personne morale ou une société de personnes et qui est reconnue par une agence pour participer au maintien ou à l'intégration dans la communauté d'usagers par ailleurs inscrits aux services d'un établissement public, en leur procurant un milieu de vie adapté à leurs besoins et en leur dispensant des services de soutien ou d'assistance requis par leur condition.

l'immeuble ou le local d'habitation où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire n'est pas réputé être une installation maintenue par l'établissement public auquel la ressource est rattachée, sauf pour l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1) où il est alors considéré comme lieu d'hébergement d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation.

de services sociaux et enfin d'un lieu où se déroulent des activités communautaires ou de loisirs destinées aux mineurs. L'interdiction de fumer à l'intérieur du rayon de neuf mètres est respectée dans 67 % des lieux visités (p. 26). De plus, l'affichage de la norme des neuf mètres est déficient dans 63 % des endroits visités.

d) Dans certains établissements publics

Dans les bars, les brasseries et les tavernes, le taux de conformité à la Loi est de 96 % (p. 23). Le respect de la Loi est presque aussi élevé dans les restaurants et les cafétérias puisqu'il est estimé à 92 % (p. 24).

Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux a reconnu 30 salons de cigares, dont 14 de type shisha (narguilé). Cinquante-six entreprises ont présenté une demande de permis au Ministère. Les droits acquis des salons qui ont été autorisés ne sont cependant valides que pour l'emplacement occupé au 10 mai 2005, ce qui soulève le mécontentement de certains exploitants. Au moment de la publication du rapport, à l'automne 2010, trois salons de cigares avaient fermé leurs portes, ce qui portait leur nombre à 27. Enfin, l'interdiction de fumer est respectée dans 80 % des salles de bingo. À noter que les violations de la Loi surviennent surtout près des portes d'accès (p. 23).

e) Dans les établissements d'hébergement touristique

Vingt-deux pour cent (22 %) des établissements d'hébergement touristiques, y compris les pourvoiries, se sont prévalus de la possibilité d'aménager des chambres où l'usage du tabac est permis (p. 29). Dix-neuf pour cent (19 %) de ceux qui disposent de chambres pour fumeurs dépassent le plafond de 40 % pour ce type de chambres qui est prévu par la Loi. Vingt et un pour cent (21 %) de ceux qui offrent à la clientèle des chambres pour fumeurs ne les ont pas regroupées dans une section précise du lieu d'hébergement. Ils contreviennent ainsi à la Loi.

f) Dans les milieux de travail

La seule mesure concernant les milieux de travail dans les modifications adoptées en 2005 porte sur l'interdiction des fumeurs. Ces lieux ont été étudiés. Les inspecteurs concluent que la Loi est respectée dans 95 % des entreprises sondées (p. 27).

1.1.2 Mesures visant la vente et la promotion du tabac

Depuis qu'on a aboli, en 2003, les distributrices de tabac et les points de vente dans certains commerces (salles de quilles, centres sportifs, cantines mobiles), le nombre d'endroits où on peut se procurer du tabac

au Québec a diminué de 62 %, pour s'établir à 7500 (p. 31). Le taux de conformité à la Loi concernant l'interdiction d'exposer un produit du tabac à la vue du public dans les points de vente est de 89 % (p. 32).

Une étude réalisée en 2009 montre, enfin, que le taux d'acceptation de vente à des mineurs est de 15 % au Québec. La moyenne canadienne s'établit à 16 % (p. 32-33). Le rapport conclut que le Québec a rattrapé le Canada dans son ensemble à ce sujet.

1.2 Informations issues de la consultation publique

D'une manière générale, la grande majorité des renseignements contenus dans les douze mémoires déposés dans le cadre de la consultation publique valident les principaux constats des rédacteurs du rapport de mise en œuvre. Le fait que les mesures législatives adoptées en 2005 soient mieux respectées dans les lieux fermés qu'à l'extérieur, par exemple, semble correspondre aux études et à l'expérience sur le terrain de ces organismes. Les représentants des détaillants de produits du tabac réitèrent quant à eux les efforts fournis pour appliquer les mesures liées à la vente. Ils constatent, eux aussi, l'augmentation du taux de conformité à la Loi dans les dépanneurs et les épiceries.

De même, la majorité des groupes entendus les 20 et 21 août 2013 sont en accord avec les conclusions du rapport de mise en œuvre. Ils observent que la plupart des mesures adoptées en 2005 ont été appliquées. Certaines recommandations, en lien avec la loi de 2005, ont tout de même été portées à l'attention des membres de la Commission. Plusieurs groupes revendiquent l'intensification des campagnes de prévention et de sensibilisation, en particulier auprès du personnel scolaire et auprès des responsables de l'application de la Loi en milieu scolaire afin que l'interdiction de fumer sur les terrains des écoles primaires et secondaires soit davantage respectée.

Certains préconisent qu'on accentue les activités visant à faire respecter l'interdiction de vendre du tabac aux mineurs et qu'on soutienne les détaillants dans l'application de la Loi. Selon eux, il faut accorder un appui solide aux programmes existants : La gang allumée, DeFacto, par exemple. Des groupes revendiquent l'amélioration de l'affichage des zones de restriction, soit le périmètre de neuf mètres autour des lieux publics et les terrains scolaires.

En outre, des organismes considèrent qu'il faut augmenter les ressources affectées à l'évaluation de la mise en œuvre de la Loi, notamment par l'adoption d'un système de surveillance permanent ou plus

régulier. On recommande de maintenir l'article 77, qui prévoit cette évaluation cinq ans après l'adoption des dispositions législatives.

Enfin, on recommande d'étudier la possibilité d'abroger les articles 28 et 29, qui précisent que le gouvernement doit harmoniser ces normes avec celles prévues dans la Loi sur le tabac⁵ du Canada. L'article 28 concerne l'emballage et la présentation du tabac. L'article 29 touche à la composition et aux caractéristiques des produits du tabac fabriqués au Québec.

Par ailleurs, quelques organismes, que ce soit dans leur mémoire ou lors de leur audition, ont formulé des questions d'ordre méthodologique. Les groupes consultés auraient jugé pertinent que le rapport précise la méthodologie retenue et justifie les protocoles utilisés pour réaliser les inspections. En outre, le fait que la mise en œuvre soit évaluée par une équipe ministérielle a été remis en question. Certains organismes proposent d'ailleurs d'envisager de confier cette responsabilité à des groupes d'experts externes.

1.3 Conclusions et recommandations

L'évaluation qui est présentée dans le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010* est plutôt positive. Ainsi, les rédacteurs du rapport mentionnent que la Loi sur le tabac est respectée dans plus de 90 % des « lieux fermés ». Ils notent toutefois que la situation dans les édifices du réseau de la santé autres que les centres hospitaliers, soit les CHSLD, les centres de réadaptation, etc., a fait l'objet de nombreuses plaintes (p. 29).

L'application de la Loi sur le tabac semble plus difficile à l'extérieur, notamment sur les terrains des écoles et à proximité de ces mêmes terrains. Par ailleurs, la zone dite « de neuf mètres » est respectée dans 67 % des cas, ce qui représente un résultat moyen aux yeux des rédacteurs du rapport. Il faut rappeler, enfin, que l'affichage concernant la zone de neuf mètres ne respecte pas la Loi dans 63 % des cas.

⁵ L.R.C. 1997, c. 13.

Recommandations

À la lumière des résultats présentés dans le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010 et des renseignements issus de la consultation publique tenue les 20 et 21 août 2013, les membres de la Commission de la santé et des services sociaux recommandent :

- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux maintienne un suivi de la mise en œuvre de la Loi sur le tabac;
- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux évalue la pertinence d'intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'inspection afin que les mesures législatives existantes soient appliquées dans leur intégralité.

2. Portée de la Loi sur le tabac

La plupart des groupes entendus les 20 et 21 août recommandent l'adoption de nouvelles dispositions à la Loi sur le tabac. En effet, les organismes invités à la consultation publique déplorent la stabilité du taux de prévalence du tabagisme en 2013, malgré les mesures législatives et les programmes en place. La majorité est en faveur d'un renforcement de ces mesures et d'une augmentation des ressources qui en contrôlent l'application.

Ces recommandations visent essentiellement à diminuer la prévalence du tabagisme, à améliorer la protection de la santé des non-fumeurs, surtout des enfants et des jeunes, à l'exposition à la fumée de tabac et à diminuer l'attrait des non-fumeurs pour les produits du tabac, en particulier les jeunes. La place des jeunes dans les propos des intervenants consultés est prépondérante. Pour la majorité des groupes entendus, ce public se révèle l'une des cibles les plus incontournables dans les actions à poser à l'avenir.

2.1 Recommandations issues de la consultation publique

Pendant la consultation publique, les membres de la Commission de la santé et des services sociaux ont entendu et lu l'expertise et le point de vue de groupes antitabac, de représentants de marchands de produits du tabac, d'acteurs de l'industrie et de représentants du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Ces intervenants ont fait état des habitudes d'achat (légal ou illégal), de consommation, d'exposition de tiers et d'arrêt de consommation de produits du tabac des Québécoises et des Québécois.

Par ailleurs, forts de leur expertise, ils ont formulé des recommandations afin que le tabagisme diminue. La section qui suit présente la liste de ces recommandations. Elles sont regroupées selon les objectifs généraux qu'elles visent.

2.1.1 Diminution de la prévalence du tabagisme

Afin de réduire le nombre stagnant de fumeurs au Québec, les groupes entendus ont notamment recommandé que le gouvernement hausse le prix des produits du tabac à un niveau comparable à celui des provinces limitrophes. Une indexation à l'inflation serait appliquée automatiquement. Parallèlement, des mesures de lutte anticoncontrebande seraient adoptées.

Par ailleurs, ces organismes préconisent la promotion de la cessation tabagique par l'intermédiaire de campagnes d'information et de sensibilisation. Selon eux, on devrait assurer un suivi plus serré des personnes en traitement pharmacologique ou qui font l'objet d'interventions en counseling. Enfin, ils prônent le remboursement de plus d'un traitement pharmacologique.

2.1.2 Protection de la santé des enfants et des jeunes

Il est prouvé scientifiquement que la fumée secondaire et tertiaire a des effets néfastes sur la santé. Afin de protéger les enfants et les jeunes, des experts et des groupes entendus se sont montrés en faveur de l'interdiction de fumer en tout temps dans les milieux de garde d'enfants et d'adolescents, soit les centres de la petite enfance, les garderies subventionnées, les services de garde en milieu familial et les centres jeunesse. Les terrains de jeu, les établissements d'activités sportives, éducatives et culturelles devraient aussi faire l'objet de cette interdiction. Il devrait être exclu de fumer dans un véhicule en présence de jeunes âgés de moins de 16 ans. Enfin, plusieurs pensent qu'il faut sensibiliser les jeunes adultes, en particulier les jeunes parents, aux méfaits de l'usage du tabac, de la fumée secondaire et tertiaire.

2.1.3 Protection de la santé des non-fumeurs

D'abord, certains groupes ont soutenu la nécessité de légiférer de manière plus stricte afin de protéger les non-fumeurs d'une exposition à la fumée du tabac. Ils proposent au gouvernement de renforcer la portée de la Loi sur le tabac. Ainsi, il devrait réviser à la baisse la proportion de chambres louées à des fumeurs

dans les établissements d'hébergement touristiques et examiner la possibilité d'y permettre des fumoirs ventilés de façon indépendante.

De plus, des organismes entendus recommandent de tolérer des fumoirs avec ventilation indépendante uniquement dans les lieux où des personnes sont hébergées (en CHSLD, par exemple, ou en résidences pour personnes âgées). Ils visent l'interdiction de fumer sur l'ensemble du territoire d'un établissement de santé et de services sociaux au-delà de la zone de plus de neuf mètres des issues. D'ailleurs, pour eux, cette zone de restriction devrait s'appliquer à tous les établissements publics. Il est proposé d'interdire de fumer à moins de sept mètres des fenêtres qui s'ouvrent et des entrées d'air de tous les établissements qui reçoivent du public. Des intervenants veulent que le Ministère analyse les actions à entreprendre à l'égard des non-fumeurs vivant dans un immeuble de deux logements et plus. Des groupes préconisent l'interdiction de fumer sur les terrasses et les patios des bars et des restaurants. Enfin, il importe d'informer la population sur les effets néfastes de la fumée tertiaire.

Selon certains, les commerces devraient perdre le droit d'étaler des pipes à eau. En outre, le gouvernement devait prendre des mesures à l'encontre des salons de shicha non reconnus et surveiller l'émergence de nouveaux établissements de ce type.

2.1.4 Réduction de l'attrait des produits du tabac

Chaque année, malgré le grand nombre de fumeurs qui abandonnent la cigarette, les campagnes de sensibilisation et l'information transmise, plusieurs personnes commencent à fumer. Or, les individus mal informés sur les effets néfastes des produits du tabac sont susceptibles, en particulier les jeunes, d'adopter des habitudes de consommation néfastes dont le caractère addictif rend l'arrêt difficile.

Afin de diminuer l'attrait du tabac et de réduire le nombre de nouveaux fumeurs, des groupes suggèrent d'adopter un moratoire empêchant l'émergence de nouveaux produits. Bien entendu, si de nouveaux produits se présentent sur le marché, ils proposent d'informer la population sur leur véritable contenu et leur incidence sur la santé, notamment à propos de la pipe à eau. Pour certains, l'addition d'aromatisants, incluant le menthol, dans tout produit du tabac, indépendamment de son poids, et dans tout autre produit qui y est assimilé, est à proscrire. De plus, il faudrait évaluer la cigarette électronique sans nicotine au même titre qu'un produit du tabac ou du moins réglementer sa mise en marché.

Plusieurs pensent que les compagnies de tabac devraient présenter leurs produits dans des emballages neutres, selon un format prédéterminé. Celui-ci ne ferait pas de promotion par l'intermédiaire de feuilles insérées, de pellicules plastiques, etc. D'aucuns veulent abolir toute forme de publicité, incluant les communications par voie de médias sociaux comme Internet, Facebook et Twitter. Toujours dans un esprit de saines habitudes de vie, l'adoption d'approches de sensibilisation auprès des jeunes femmes et des jeunes hébergés dans un centre jeunesse est recommandée.

2.2 Conclusions et recommandations

À l'issue de son mandat, la Commission de la santé et des services sociaux constate que le tabagisme demeure un problème de santé publique important. En effet, il cause la mort de milliers de Québécoises et de Québécois chaque année. La prévalence du tabagisme s'avère plutôt stable depuis les dernières années, malgré les mesures législatives existantes et les campagnes de sensibilisation déjà réalisées. Les experts entendus ont permis aux membres de mieux connaître les nouvelles habitudes de tabagisme, les récentes offres de produits des fabricants, les difficultés que rencontrent les fumeurs qui tentent de cesser de fumer, les défis que rencontrent les détaillants, l'attrait des jeunes pour certains produits autres que la cigarette et les enjeux liés à la hausse des prix des produits du tabac par rapport à la hausse de la contrebande, notamment.

C'est d'une seule voix que les membres de la Commission se sont dit sensibles à la lutte contre le tabagisme et en faveur d'une réflexion approfondie sur le sujet. Toutes les recommandations entendues de même que les réserves exprimées à leur égard devraient être considérées et analysées par le gouvernement afin que les mesures nécessaires à une lutte plus efficace au tabagisme soient adoptées.

Recommandation

À la lumière des renseignements obtenus dans le cadre de la consultation publique et pour répondre aux préoccupations des acteurs et des organismes entendus, les membres de la Commission de la santé et des services sociaux recommandent :

- Que la Loi sur le tabac soit révisée. Cette révision devrait avoir pour principales visées :
 - Que la prévalence du tabagisme diminue;
 - Que la protection de la santé des enfants et des jeunes à l'exposition à la fumée soit améliorée;
 - Que la santé des non-fumeurs soit mieux protégée
 - Que l'attrait des non-fumeurs pour les produits du tabac, en particulier les jeunes, se dissipe.

ANNEXE I

**LISTE DES PERSONNES ET DES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ
ENTENDUS**

Liste des organismes qui ont été entendus

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Association canadienne des dépanneurs en alimentation

Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec

Association des pneumologues de la province de Québec

Association pour les droits des non-fumeurs

Association pulmonaire du Québec

Association québécoise des dépanneurs en alimentation

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

Conseil québécois sur le tabac et la santé

Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec

Directeur national de santé publique

Imperial Tobacco

Institut national de santé publique

Réseau du sport étudiant du Québec

Société canadienne du cancer

ANNEXE II

LISTE DES MÉMOIRES DES PERSONNES ET DES ORGANISMES QUI N'ONT PAS ÉTÉ ENTENDUS

Liste des mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus

Christine Rowan - Centre de la santé et de services sociaux de la Montagne

Ordre des pharmaciens du Québec

Regroupement des petites entreprises de tabac

ANNEXE III

Liste des recommandations

À la lumière des résultats présentés dans le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010 et des renseignements issus de la consultation publique tenue les 20 et 21 août 2013, les membres de la Commission de la santé et des services sociaux recommandent :

Recommandation n°1

- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux maintienne un suivi de la mise en œuvre de la Loi sur le tabac;

Recommandation n°2

- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux évalue la pertinence d'intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'inspection afin que les mesures législatives existantes soient appliquées dans leur intégralité.

À la lumière des renseignements obtenus dans le cadre de la consultation publique et pour répondre aux préoccupations des acteurs et des organismes entendus, les membres de la Commission de la santé et des services sociaux recommandent :

Recommandation n°3

- Que la Loi sur le tabac soit révisée. Cette révision devrait avoir pour principales visées :
 - Que la prévalence du tabagisme diminue;
 - Que la protection de la santé des enfants et des jeunes à l'exposition à la fumée soit améliorée;
 - Que la santé des non-fumeurs soit mieux protégée;
 - Que l'attrait des non-fumeurs pour les produits du tabac, en particulier les jeunes, se dissipe;
 - Que le ministère de la Santé et des Services sociaux évalue la pertinence d'intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'inspection afin que les mesures législatives existantes soient appliquées dans leur intégralité.

Direction des travaux parlementaires

Édifice Pamphile-Le May

1035, rue des Parlementaires

3^e étage, Bureau 3.15

Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Télécopieur : 418 643-0248

commissions@assnat.qc.ca

